

JON-STONE PÂTE EN POUDRE

Risques d'incendie **National Fire Hazardous Material** Santé 1 **Protection Information System** Risques d'incendie 0 Réactivité Santé Association (NFPA) (HMIS) Réactivité 0 Danger spécifique Vêtements Aucun requis Poudre. Apparence ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. protection

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	JON-STONE PÂTE EN POUDRE		Code	17008
Utilisation du Industriel/Institutionnel: Floor care. produit		PMS#	2897384	
FTSS#	115567001		Date de validation	6/27/2002
Siège social aux É.U.		Siège social au Canada	Date d'impression	6/27/2002
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street		JohnsonDiversey Canada, Inc. 100 Matheson Blvd. East, Suite 203	Remplace	Aucune validation antérieure.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (800) 725-6737 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com		Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Pierre ponce	1332-09-8	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques		
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Effets aigus potentiels sur la sa	nté	
Yeux	Peut irriter modérément les yeux.	
Peau	Inconnu.	
Inhalation	Inconnu.	
Ingestion	Inconnu.	
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.	
Voir Information toxicologique	e (section 11)	

Section 4. Premiers soins		
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.	
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau courante.	
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	



Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
Inflammabilité du produit Points d'éclair	Inconnu. Non combustible.	
Produits de la combustion	Inconnu.	
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.	
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.	

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels		
Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).	
l'environnement et procédures	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.	

Section 7. Manipulation et entreposage	
Manutention	Éviter le contact avec les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle		
Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.	
Protection personnelle		
Yes	ux Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
Mai	ns Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
Respirator	ire Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
Pie	ds Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
Cor	ps Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques		
État physique et apparence	Solide. (Poudre.)	
Couleur	Gris. (Pâle.)	
pН	Sans objet.	
Solubilité dans l'eau	Négligeable.	

Section 10. Stabilité et réactivité		
Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.	
Conditions d'instabilité	Inconnu.	
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.	
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.	
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.	

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie	
Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits Sans objet.

enregistrés

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits Sans objet.

enregistrés

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations Non disponible.

spéciales

Version 1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.